

La Zec des Nymphes s'engage à offrir un processus d'attribution transparent et équitable pour les emplacements de camping vacants. Ce guide vous aidera à comprendre les étapes et les modalités de participation au tirage au sort pour l'année 2025.

1. Informations générales

Emplacements disponibles

- Les emplacements offerts par tirage au sort seront révélés progressivement à partir du **1er mai 2025** et mis à jour jusqu'au **20 mai 2025**.
- Les emplacements disponibles seront affichés sur le site web de la Zec des Nymphes dans la section **Camping**.

Conditions relatives à un emplacement

- Les emplacements attribués seront loués pour la saison, avec possibilité de renouvellement annuel.
- Les équipements peuvent rester sur place tout au long de l'année pour un terrain aménagé.
- Un contrat de location doit être signé et respecté pour les campings aménagés et rustiques.

2. Inscription au Tirage

Période d'inscription

- La période d'inscription pour le tirage 2025 sera du **1er mai 2025** au **29 mai 2025 16h00**.

Conditions de participation

Pour participer, chaque personne doit **obligatoirement** :

- Être âgée de **18 ans ou plus**.
- Remplir un **formulaire d'inscription** sur le site de la Zec des Nymphes ou via le code QR à la fin de ce guide (une seule inscription par site).

Camping aménagé et rustique

2025

- Payer les frais administratifs non remboursables de **10.00\$** par site de tirage pour les emplacements saisonnier seulement. Les emplacements rustique aucun frais d'inscription

Exemple : Si 5 emplacements sont libres au camping Millionnaires et 4 au camping Lac Gauthier, une personne peut s'inscrire une fois pour chaque site de camping donc 1x pour le millionnaire et 1x pour le lac Gauthier, mais pas deux fois pour le même site de camping.

3. Déroulement du Tirage

Processus du tirage

- Le tirage au sort sera effectué **de manière électronique** dans les 7 jours suivant la fin de la période d'inscription, sous la supervision d'un **vérificateur indépendant**.
- La date précise du tirage sera communiquée aux participants via courriel et sur la page Facebook de la Zec des Nymphes.

Notification des résultats

- Chaque participant recevra un courriel dans les **48 heures suivant le tirage**, indiquant le **rang obtenu**, ce qui déterminera l'ordre d'attribution des emplacements.

4. Attribution des Terrains

Critères d'attribution

- Les emplacements seront attribués selon un ordre défini, à partir de l'adresse civique la plus basse à la plus élevée pour chaque site de camping.
- Vous ne **pourrez pas choisir votre emplacement**, si vous refusez l'emplacement offert vous serez retiré de la liste et il sera offert au suivant.

Réponse après sélection

- Il est conseillé de visiter les terrains avant le tirage.
- Si vous êtes sélectionné, vous devrez donner votre réponse dans un délai maximal de **24 heures**.
- En cas d'absence de réponse, le prochain participant sera contacté et vous serez disqualifié.

Camping aménagé et rustique

2025

Droit de retrait

- La Zec des Nymphes se réserve le droit de retirer tout emplacement du tirage au sort jusqu'au moment de l'attribution.

5. Obtenir de l'Aide

Pour toute question ou assistance concernant le tirage au sort, vous pouvez contacter :

- **Courriel** : admin.zecdesnymphes@reseauzec.com
- **Téléphone** : 450-889-8796

Nous vous souhaitons bonne chance pour votre participation au tirage au sort pour les emplacements de camping aménagés et rustiques à la Zec des Nymphes !

Veillez balayer le code QR avec l'appareil photo de votre cellulaire et cliquer sur le lien qui apparaîtra il vous mènera au formulaire d'inscription, **veuillez noter que le formulaire sera disponible seulement aux dates indiquées au point 2.**



**Assurez-vous de respecter toutes les étapes et modalités pour maximiser vos chances de succès.*